



Délibération n°685
Engagement des dépenses d'investissement
avant le vote du budget primitif 2021

Réunion du Comité Syndical du 13 octobre 2020

Effectif légal du conseil syndical : 64

Nombre de Conseillers en exercice : 64

Nombre de conseillers présents ou représentés : 38

Nombre de votant : 42

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200048171-20201013-685-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/10/2020

Convoqué le 2 octobre 2020, le conseil syndical s'est réuni le 13 octobre deux mille vingt à 18h00, en visio-conférence, sous la présidence de Monsieur Dominique ADENOT.

98^e Séance

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

Monsieur Dominique ADENOT
Monsieur Dominique BANNIER
Monsieur José BELDA
Monsieur Antoine DESFORGES
Monsieur Éric GRENET
Monsieur Yann GUILLEVIC
Madame Christine LECHEVALLIER
Madame Christine MANDON
Monsieur Christian MELIS
Monsieur Sébastien MORIN
Monsieur Jean-Marc MORVAN
Madame Christine PACAUD
Monsieur Pascal PIGOT
Madame Sandrine ROUSSEL
Madame Valérie ROUX
Monsieur GILLES VESCOVI
Monsieur Grégory VILLAFRANCA
Monsieur Pierre CHASSAING
Monsieur Jean PICHON

Monsieur Jérôme AUSLENDER
Monsieur Nicolas BEAURE
Monsieur Gérard CHANSARD
Madame Catherine FROMAGE
Monsieur Dominique GUELON
Monsieur Jean-Pierre HEBRARD
Monsieur André MAGNOUX
Monsieur Dominique MARQUIE
Monsieur Cédric MEYNIER
Madame Danielle MISIC
Monsieur Jean-Michel ONDET
Monsieur Gilles PAULET
Monsieur Denis ROUGEYRON
Monsieur Jean-Pierre ROUSSEL
Monsieur Laurent THEVENOT
Monsieur Vincent SOULIGNAC
Monsieur Pierrick BELLAT
Madame Myriam BLANZAT
Madame Marie-Françoise CHOFFRUT

Avaient donné pouvoir :

Madame Blandine Galliot
Monsieur Marc REGNOUX
Monsieur François REPOLT
Monsieur Jacques LARDANS

À Monsieur Éric GRENET
À Monsieur Gilles PAULET
À Madame Christine MANDON
À Monsieur Dominique ADENOT

Étaient excusés / absents :

Monsieur Claude AIGUEPARSES
Monsieur Claude AUBERT
Monsieur Frédéric BONNICHON
Monsieur Jean-Pierre BUCHE
Monsieur Alain CAZE
Monsieur Alain CHARLAT
Monsieur Alain DEAT
Madame Nathalie DOS SANTOS
Monsieur Sylverin KEMMOE
Monsieur Jean-Marc LAVIGNE
Madame Mina PERRIN
Madame Anne-Marie PICARD
Monsieur Bruno VALADIER
Monsieur Dominique VAURIS
Monsieur Jean-Pierre BRENAS

Monsieur Marcel ALEDO
Monsieur Nicolas BONNET
Monsieur Éric BRUN
Monsieur Philippe CARTAILLER
Monsieur Jean-Christophe CERVANTES
Monsieur Jean-Michel CHARLAT
Monsieur Gérard DUBOIS
Monsieur Gérard GUILLAUME
Monsieur Michel LACROIX
Monsieur Pierre PECOUL
Monsieur Gilles PETEL
Monsieur Jérôme PIREYRE
Madame Nadine VALLESPI
Monsieur Nicolas WEINMEISTER

98^e Séance

Engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif

L'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales précise que, dans le cas où le budget de la collectivité n'a pas été voté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit de mettre en recouvrement les recettes et les dépenses de fonctionnement, dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider, et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Le vote du Budget primitif 2020 du PETR du Grand Clermont étant programmé début 2021, il est proposé d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites indiquées ci-après :

Chapitre budgétaire	Budget 2020	Montant autorisé (25%)
20 - immobilisations incorporelles	307 318.56	76 829.64
21 - immobilisations corporelles	15 000	3 750
23 - immobilisations en cours	259 506	64 876.5
27- autres immobilisations financières	1000	250
45 – Opération pour compte de tiers	2 850 000	712 500
TOTAL	3 432 824.56	858 206.14

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

À Clermont-Ferrand, Le mercredi 14 octobre 2020
Dominique ADENOT,
Président.

